



Pertinence de réévaluation de pension alimentaire

Par **Divorce92**, le 21/12/2009 à 17:51

Bonjour,

Je verse une pension alimentaire (520€) pour mes deux filles mineures dont mon ex-femme a la garde.

Cette pension a été régulièrement réévaluée suivant l'indice officiel.

Mon ex-femme a quitté la région parisienne pour la province cet été. Elle m'a fait parvenir un RIB avec son nouveau compte bancaire et en a profité pour me demander une réévaluation de la pension de 100€ sans plus de justifications.

Etant donné que j'ai décidé de prendre à ma charge l'intégralité des frais d'internat de ma fille ainée (160€ par mois) au titre d'un complément de la pension, je ne suis pas enclin à lui donner satisfaction.

Au cas où elle saisiserait le JAF, mon refus serait-il justifié/justifiable ou bien les deux parties devront-elles présenter leurs éléments de ressources et charges comme lors du divorce afin éventuellement de fixer un nouveau montant ?

Merci pour votre réponse.

Par **Marion2**, le 21/12/2009 à 17:57

Bonjour,

[citation]ou bien les deux parties devront-elles présenter leurs éléments de ressources et charges comme lors du divorce afin éventuellement de fixer un nouveau montant ?

[/citation] Oui, mais le fait que vous preniez en charge l'intégralité des frais d'internat de votre fille, en supplément de la pension, jouera incontestablement en votre faveur.

Cordialement.